

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020_065

Rapporteuses : Gaëlle RIBY-CUNISSE et Anne MARTINS

**Objet : Solde des subventions 2020 aux établissements
d'accueil du jeune enfant**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
13 novembre 2020			
Date d'affichage			Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Agnès JOHN procuration à Malika TRANCHINA
27 novembre 2020			
Transmis en préfecture le			
27 novembre 2020			

Rubrique : 7.5.2

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Camille WINTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020,

Vu la décision du maire du 07 mai 2020.

Les structures d'accueil collectif permettent de recevoir, pendant la journée, des enfants de moins de 6 ans dont les parents travaillent, suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi. Les établissements et les services d'accueil d'enfants veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés.

La gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des collectivités territoriales (principalement les communes) ou des associations relevant de la loi de 1901.

La commune de Malzéville a engagé de longue date un dialogue avec ces structures d'accueil. Elle accompagne ainsi particulièrement la crèche parentale La Ribambelle située dans les locaux de l'espace Champlain propriété du SIVU Saint Michel Jéricho et qui accueille essentiellement des enfants de ce quartier politique de la ville et la halte-garderie Les P'tits Lutins située aux Balcons de Velchée.

Cette année, la crise sanitaire et le confinement se sont traduits par une fermeture de ces deux établissements pendant plusieurs mois.

La commune leur a proposé, en avril 2020, de bénéficier de l'avance de 50 % de leur subvention afin de soutenir leur trésorerie. Seuls les P'tits Lutins en ont fait la demande et ont ainsi bénéficié, par décision du maire du 7 mai 2020, d'un versement de 18 500 euros.

Les échanges entre la conseillère municipale déléguée à l'accueil de la petite enfance et les responsables de ces deux EAJE ont repris dès l'installation du conseil municipal élu le 15 mars dernier. Ils ont notamment permis un point complet sur leur situation comptable et financière.

Au terme de cet échange, la halte-garderie Les P'tits Lutins a informé la ville qu'elle ne solliciterait pas le solde de sa subvention 2020 en signe de soutien à la municipalité et aux actions qu'elle a engagées dans le cadre de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales.

Concernant la crèche parentale La Ribambelle, sa situation financière lui permet aujourd'hui d'accepter que sa subvention 2020 soit proratisée au nombre de mois où elle a pu exercer son activité.

Ces propositions sont entièrement liées à la situation exceptionnelle de 2020 et la municipalité a confirmé à ces deux structures qu'elle poursuivrait son partenariat et son accompagnement à leurs côtés en 2021 et serait particulièrement attentive à toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer.

Après avis favorable de la commission vie locale, culturelle et citoyenne réunie le 02 novembre 2020,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le tableau des subventions 2020 aux crèches,

Nom de l'association	Subventions 2019	Acomptes versés en mai 2020	Proposition subvention 2020	Solde à verser
Crèches				
Halte-Garderie Les P'tits Lutins	37 000 €	18 500 €	18 500 €	0 €
Crèche parentale la Ribambelle	26 000 €	0 €	22 000 €	22 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les propositions de subventions 2020 aux crèches,

autorise le versement aux bénéficiaires,

impute la dépense correspondante au BP 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

